



## COMMUNIQUÉ – COVID-19 POINT DE SITUATION AU 17 MARS 2020

Compte tenu des circonstances liées aux mesures prises par le gouvernement contre l'épidémie de Coronavirus Covid-19, la Mairie de Trouville-sur-Mer a mis en place une série de mesures destinées notamment à :

- assurer la continuité des services municipaux,
- la protection des agents et des résidents.

Les mesures de confinement ont débuté ce jour à 12h00.

Nous rappelons à tous qu'il est impératif de suivre les consignes données.

**Un numéro vert pour les questions liées directement à l'épidémie a été mis en place par la Ville de Trouville-sur-Mer au : 0 8000 14360**

**Cellule d'information téléphonique de la Préfecture du Calvados : 02 31 30 67 60**

A compter de ce jour, le service « à minima » devient la règle pour l'ensemble des services municipaux. Le télétravail est favorisé, grâce au matériel mis à disposition des services indispensables.

L'accueil de la mairie est fermé au public. Une permanence téléphonique est toutefois mise en place pour répondre aux questions de tous.

Celle-ci est joignable au : 02 31 14 41 41 (ou numéro vert ci-dessus pour les questions liées directement à l'épidémie), du lundi au vendredi, de 09h00-12h00 et de 13h30-17h00.

Les services techniques de la ville sont mobilisés, notamment en termes de sécurité, propreté et services aux personnes pour lesquels des équipes sont dédiées et mobilisables à tout moment en cas de problème par le biais d'une astreinte.

Le service de l'urbanisme est fermé au public mais assure un accueil téléphonique **uniquement pour les questions relatives aux permis de construire et autorisations du droit des sols.** Contact : Cécile Dumont : 07 63 22 05 26

Un service de nettoyage assure la désinfection des bâtiments de la ville recevant ou pouvant être amenés à recevoir du public à savoir :

- Mairie
- Services techniques
- Maison médicale
- Ecoles (si accueil des enfants de soignants)
- Ecoles, crèche/halte-garderie La récré

Des informations seront régulièrement dispensées aux résidents via différents canaux :

- site internet de la ville [www.trouville.fr](http://www.trouville.fr)
- page Facebook de la ville

- envoi de sms Mairie Pop'in. Les personnes désireuses de recevoir ces sms peuvent s'inscrire via le formulaire en ligne sur le site de la mairie ou directement sur le site internet de Mairie Pop'in : <http://mairiepopin.fr/inscriptions/?m=5#inscription>

### **Fermetures au public des équipements municipaux**

Sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- Mairie (permanence téléphonique : 02 31 14 41 41 ou numéro vert 08000 14360 pour les questions liées à l'épidémie de coronavirus)
- Piscine.
- Maison des associations.
- Bibliothèque municipale
- Musée Villa Montebello
- Maison des jeunes
- Ecole de musique
- Office de Tourisme
- Poste communale
- CCAS (permanence téléphonique : 02 31 14 65 50)

### **Garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.**

Les écoles de la ville, en lien avec le Service des Affaires Scolaires et conformément à la note du Ministère des solidarités et de la Santé, prévoit d'accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

### **Continuité pédagogique dans les écoles de la ville.**

Les écoles de la ville sont fermées. Dans le cadre de la continuité pédagogique, les enseignants des écoles publiques de la ville assurent une permanence par mail à l'adresse [Ce.0140964X@ac-caen.fr](mailto:Ce.0140964X@ac-caen.fr) et sur les applications des classes. En fonction de l'évolution de la situation et des demandes de garde, les enseignants et le personnel seront mobilisés.

### **Mesures mises en place par le CCAS**

Afin de protéger les aînés et les personnes fragiles le CCAS a mis en place une série de mesures :

#### Pour la Roseraie

- Fermeture du restaurant de la résidence autonomie La Roseraie. Les repas sont toutefois assurés pour les résidents qui le souhaitent et portés directement dans les logements par les agents.
- le portage à domicile pour les personnes résidant en dehors de la résidence a également été renforcé.
- La résidence autonomie La Roseraie est fermée et accessible uniquement par digicode. Un registre des entrées et sorties est tenu par l'hôtesse de la résidence. L'hôtesse et l'animatrice rendent également des visites plus fréquentes aux résidents, à minima une fois par jour, pour s'assurer de leur bonne santé et les rassurer.
- Les activités des auxiliaires de vie et aides à domicile ont été recentrées afin de proposer une aide à ceux qui jusqu'ici n'y avaient pas recours afin d'éviter les sorties des résidents de La Roseraie (courses etc)

#### Pour les autres services du CCAS

- le portage à domicile pour les personnes résidant en dehors de la résidence a également été renforcé.
- Les agents intervenants auprès de cette population fragile sont équipés de masques de protection.

- L'accueil du CCAS est fermé au public mais une permanence téléphonique est assurée au 02 31 14 65 50. Les accueils physiques sur rendez-vous exclusivement, seront uniquement réservé **aux situations d'urgence, après entretien téléphonique au préalable.**

### **Caisse d'allocations familiales de Trouville-sur-Mer**

La CAF de Trouville-sur-Mer n'accueillera plus d'allocataires dans ses locaux jusqu'à nouvel ordre. L'offre sur les services à distance a été renforcée. Pour tous renseignements consulter le site internet : [caf.fr](http://caf.fr)

### **Office de Tourisme**

L'office de tourisme est fermé mais reste joignable par mail à l'adresse : [tourisme@trouillesurmer.org](mailto:tourisme@trouillesurmer.org), ou via les formulaires de contact de son site internet [www.trouillesurmer.org](http://www.trouillesurmer.org). En cas d'urgence un message vocal peut être laissé sur le 02 31 14 60 77. Un personnel de l'Office reprendra contact dans les meilleurs délais. Il a été mis en place des actions spécifiques pour permettre le maintien des activités des partenaires et pour renseigner le public.

Il leur a été demandé de communiquer les mesures mises en place pour leur clientèle afin que l'Office de Tourisme puisse les relayer sur ses réseaux sociaux, sites internet de l'Office et de la Mairie, (par exemple : livraison à domicile, vente à emporter...)

### **Conseil Municipal**

Le Maire réunira jeudi une commission spéciale pour faire le point sur le fonctionnement du Conseil Municipal jusqu'au deuxième tour des élections et sur la crise sanitaire en cours.